

Labels écologiques: système communautaire révisé d'attribution (règl. 880/92/CEE)

1996/0312(COD) - 10/07/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité prend acte des difficultés rencontrées dans l'application du règlement, tout en invitant à une appréciation plus optimiste de la phase de lancement : les systèmes nationaux tels que l'Ange bleu et le "Nordic swan" ont connu eux aussi des difficultés initiales avant de se consolider; de plus, la création presque simultanée d'une série d'écomarchés nationaux n'a pas contribué au renforcement du marché européen. Le Comité, qui attribue une importance considérable à la réussite du système européen en tant qu'instrument volontaire unique de politique de l'environnement applicable aux produits au service d'une "consommation durable", estime que l'avenir du label écologique dépend du renforcement du système communautaire dans le sens d'une harmonisation aussi large que possible des critères prévus par les systèmes nationaux susceptibles de créer en fin de compte des obstacles aux échanges.